Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLOW

ID: 023-222309627-20221219-CD2022_0104-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE -----DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2022

DELIBERATION N°CD2022-12/3/18 DOSSIER N°5494

PROROGATION DES DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et

Logement

RAPPORTEUR: M. Patrice MORANCAIS

OBJET: PROROGATION DES DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse.

VU le rapport CD2022-12/3/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental, VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

ID: 023-222309627-20221219-CD2022_0104-DE

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

DÉCIDE,

- de valider la prorogation des deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31/12/2024 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les avenants, (joints à la présente délibération), aux deux conventions PIG, à intervenir avec l'Etat, pour cette prorogation ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de partenariat, (jointe à la présente délibération), liée aux PIG, à intervenir avec les EPCI du territoire.

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET